

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2329

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Lecture publique - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or pour l'année 2023, dans le cadre du contrat territoire lecture (CTL) 2021-2023 sur le territoire ouest-nord

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2329**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Lecture publique - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or pour l'année 2023, dans le cadre du contrat territoire lecture (CTL) 2021-2023 sur le territoire ouest-nord

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon en matière de lecture publique

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine, la Métropole accompagne le maillage culturel du territoire à travers son action en matière de lecture publique.

Convaincue de l'utilité sociale et culturelle des bibliothèques comme premiers équipements publics de proximité ouverts à tous, la Métropole a souhaité inscrire le soutien aux petites et moyennes bibliothèques, que lui confère la loi, dans le cadre d'une politique plus ambitieuse associant l'ensemble des bibliothèques municipales du territoire.

Celle-ci s'articule autour de 3 axes :

- le soutien des bibliothèques des communes de moins de 15 000 habitants à travers un service de prêt documentaire et de conseil,
- la mutualisation de projets et de ressources entre bibliothèques (quelle que soit la taille des communes) à travers la mise en réseau des bibliothèques du territoire métropolitain,
- le soutien au développement de coopérations intercommunales volontaires.

L'objet de cette délibération s'inscrit dans les objectifs de ce dernier axe.

Pour les Conférences territoriales des Maires (CTM) qui en expriment la demande, la Métropole propose d'animer, sur le territoire, une commission dédiée à la lecture publique. Elle peut aussi apporter un accompagnement adapté aux orientations souhaitées par les Maires dans ce cadre (par exemple la mise en place d'une carte unique de bibliothèque sur un bassin de vie, un groupement d'achats documentaires, des projets communs d'animation en direction des publics, etc.).

Ainsi, depuis 2018, la Métropole a accompagné 6 CTM par cette animation dédiée :

- CTM Lômes et Coteaux du Rhône : animation de la commission lecture publique pendant 3 ans (réalisation de diagnostics, etc.),
- CTM Rhône Amont et Porte des Alpes : animation du réseau local des bibliothèques en vue de la mise en place d'une coopération des 8 communes et de leurs bibliothèques autour du jeu (en cours),
- CTM Plateau Nord : aide à la création d'un réseau de bibliothèques autour de l'accessibilité des services au public porteur de handicap et du numérique (en cours),
- CTM Val de Saône : accompagnement à la mise en place d'un réseau intercommunal en ingénierie,
- CTM Ouest-Nord : accompagnement à la mise en place du réseau Rebond (carte unique aux 9 bibliothèques implantées dans 8 communes) et co-financement du poste de coordination.

Cette politique d'accompagnement et la dynamique qu'elle génère et entretient sont observées avec beaucoup d'intérêt par l'État :

- par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes, d'une part, qui peut l'accompagner financièrement à travers la mise en place de CTL,

- par le collège bibliothèques, documentation, livre et lecture publique de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, d'autre part, qui réalise actuellement une mission de conseil sur la politique métropolitaine de lecture publique, à la demande conjointe de la Ville de Lyon et de la Métropole. Son rapport viendra nourrir le futur schéma métropolitain de lecture publique et les modalités d'accompagnement des réseaux intercommunaux.

La présente délibération a pour objet de proposer un accompagnement financier des dynamiques de mutualisation qui sont à l'œuvre sur la CTM Ouest-Nord pour développer la qualité des services rendus aux usagers. Le soutien aux projets de la CTM Val de Saône est présenté par délibération séparée.

II - Le CTL du réseau Rebond

Le réseau Rebond est le 1^{er} réseau à avoir été accompagné par la Métropole.

Il implique les communes de Champagne-au-Mont-d'Or, Dardilly, Écully, Lissieu, Limonest, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or situées dans la CTM Ouest-Nord ainsi que la commune limitrophe de Collonges-au-Mont-d'Or située dans la CTM Val de Saône.

La Tour-de-Salvagny, après avoir municipalisé sa bibliothèque auparavant associative, a rejoint le réseau au 1^{er} mars 2023.

Opérationnel pour le public depuis le 2 septembre 2019, le réseau compte plus de 9 300 emprunteurs actifs, un catalogue commun à travers un portail et logiciel mutualisés, une carte commune aux 9 bibliothèques et une navette hebdomadaire. Il rassemble plus de 25 salariés et 50 bénévoles. Il est animé par une coordinatrice à mi-temps.

Un 1^{er} CTL a été établi avec la DRAC et la Commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or entre 2018 et 2020 portant sur le financement du poste de coordinatrice.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0807 du 18 octobre 2021, la Métropole a souhaité renouveler son engagement dans ce partenariat pour 3 années supplémentaires, à travers le versement de subventions de montants dégressifs : 3 500 € en 2021, 2 500 € en 2022, 1 500 € en 2023.

1° - Compte-rendu d'activités et bilan de l'action du réseau pour l'année 2022

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1900 du 21 novembre 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement de 2 500 € à la Commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or pour la réalisation du programme d'actions 2022 du CTL que la Commune porte pour le territoire Ouest-Nord.

Le bilan présenté est le suivant :

- vitalité et agrandissement du réseau : des usages en hausse par rapport à l'année 2021, avec 8 057 abonnés (+ 15 %), 360 900 prêts (+ 16 %), 77 000 documents transportés par la navette (+ 15 %), 57 770 connexions au portail (+ 17 %). Le réseau s'est agrandi avec l'arrivée de la Commune de La Tour-de-Salvagny qui avait manifesté son souhait d'entrer dans le réseau dès 2021. Elle a, pour cela, municipalisé sa bibliothèque, recruté un agent à temps plein, renouvelé son fonds et migré vers le logiciel de collection du réseau ;

- de la réalisation d'actions au projet culturel de territoire : le réseau a déployé un programme annuel d'action culturelle autour de différents événements. La réalisation du projet Omnisciences a créé une véritable dynamique de territoire à travers 55 animations, 1 500 personnes touchées sur l'ensemble des communes. Cet événement a présenté des propositions très variées et complémentaires incitant la mobilité du public sur l'ensemble du réseau. Le Festival du livre jeunesse d'Écully s'est, quant à lui, étendu sur le réseau permettant aux bibliothèques d'accueillir chacune un artiste ou un auteur illustrateur invité. Enfin, le réseau a accueilli 2 des 10 rencontres organisées sur la Métropole dans le cadre du Prix Summer 2023, à Dardilly et à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, attirant un public au-delà du public habituel du réseau ;

- montée en compétence des agents : le réseau a initié en 2022 la création d'un groupe de travail innovation permettant aux équipes de traiter les points d'amélioration évoqués en comité technique : catalogage, collections BD Manga, collections et animations pour les adolescents, fonds spécifiques à développer et création des rubriques cinéma et musique sur le portail ;

- points de fragilité : malgré un bilan très positif tant en termes d'augmentation des usages, de mobilité des publics que de dynamique au sein des équipes de professionnels, le réseau révèle quelques points de fragilité :

. le portage financier des projets par la Commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or impose une forte mobilisation du service des finances et des avances de fonds,

. la fragilité dans la durée des prises de décisions à l'unanimité,

. la fin du soutien de l'État à travers le CTL, associée à la dégressivité du soutien de la Métropole, constitue une réelle difficulté pour les communes qui font face à des augmentations conséquentes de leurs dépenses. Ce point avait été soulevé par l'étude réalisée à la demande de la Métropole sur l'évaluation du réseau et ses conditions de répliquabilité dans d'autres CTM.

C'est au regard de ce bilan positif et son caractère exemplaire que les communes impliquées dans le réseau Rebond sollicite la Métropole pour une augmentation de son soutien financier en 2023.

2° - Programme d'actions 2023 et plan de financement prévisionnel

Le 1^{er} CTL avait permis les fondations et la mise en place du réseau, le second porte sur sa consolidation.

Le plan d'actions présenté en appui de la demande de financement pour 2023 est organisé autour de 3 axes définis par les communes partenaires :

- coordination : liens entre élus et partenaires du réseau, suivi administratif des projets, production de données statistiques, administration du portail, organisation des navettes, politique documentaire du réseau,
- formation : mise en place de formations spécifiques permettant aux équipes de monter en compétence, de partager une culture commune et de connaître les partenaires du territoire,
- action culturelle : programmation annuelle d'événements aux formats divers (résidences d'artistes, ateliers de pratique artistique, performances, etc.) et, particulièrement, sur la thématique du jeu.

Le budget prévisionnel de fonctionnement du réseau Rebond pour l'année 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
poste de coordinatrice	25 464	participations communales	23 044
formation	2 400	subvention CTL État - DRAC	17 500
fonctionnement navette	3 870	subvention CTL Métropole	3 500
achat de matériel divers	310		
communication	1 600		
projet d'action culturelle autour du jeu	10 400		
Total	44 044	Total	44 044

La Commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, maître d'ouvrage du programme d'actions, porte les coûts de fonctionnement de ce réseau. Elle est mandatée par les 8 autres villes à travers une convention qui prévoit les contributions respectives des partenaires à ce programme. Ces contributions financières sont conditionnées au bilan des actions de l'année précédente et au programme des actions à venir.

Compte tenu de la réussite du réseau, tant en termes de circulation des documents que de dynamique générée par le programme d'action culturelle, il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 € au profit de la Commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or afin de soutenir le projet de réseau de bibliothèques Rebond pour l'année 2023 (soit 2 000 € supplémentaires par rapport au budget prévisionnel triennal présenté en 2021).

La subvention sera versée en une seule fois sur la base de la présente délibération rendue exécutoire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 € au profit de la Commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or dans le cadre du CTL portant sur le réseau de lecture publique Rebond pour l'année 2023.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 3 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5161.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-304706-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
